

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

Séance du 06 juillet 2026 à 18h en salle du conseil

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le deux juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Gisèle VINCENT, maire de la commune.

Date de convocation : le 02 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Présents : VINCENT Gisèle, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, MADELAINE Jean-Christophe, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, CASTERA Yves, POUBLAN Jean-Damien, BORDAT Elisabeth, LHOSSEIN Bernard, ÉCORCHON Caroline, BOUHABEN Laurent

Absents : SOULÉ-PÉRÉ Philippe, TOSON Régine, VERDIE Marie, ESPOUEY Jérôme, BOURDEAU Christine, GUIRAUD Nathalie,

Pouvoirs :

- SOULÉ-PÉRÉ Philippe (donne procuration à Yves CASTERA),
- TOSON Régine (donne procuration à Gisèle VINCENT),
- VERDIE Marie (donne procuration à Stéphanie MARQUEZ),
- ESPOUEY Jérôme (donne procuration à Jean-Damien POUBLAN),
- BOURDEAU Christine (donne procuration à Elisabeth BORDAT),
- GUIRAUD Nathalie (donne procuration à Sébastien ABADIE).

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026 : adoptée à l'unanimité

Information à l'assemblée délibérante

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'engagement d'une procédure de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services (DGS) de la commune.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal (délibération n°2026/020 du 2 avril 2026)

Décision n°14	Collecte et traitement de déchets amiantés pour un montant de 7 260 € HT - entreprise DBA Construction
Décision n°15	Travaux de reprises de concessions pour un montant de 6 501,51 € HT – entreprise VOLDOIRE
Décision n°16	Achat d'un véhicule pour les services techniques pour un montant de 14 263,47 € - EDEN AUTO
Décision n°17	Avenant n°2 rue de la Traversole – reprise des busages et des regards – pour un montant de 11 836,35 € HT – entreprise GEOVIA

Points à l'ordre du jour :

1- Création d'une commission extra-municipale : « POUEY 2030 »

M. Michel DUHAMEL, Maire-adjoint, explique à l'assemblée délibérante qu'en dehors des commissions communales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des commissions extra-municipales sur tout sujet d'intérêt communal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-communales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

M. Michel DUHAMEL, Maire-adjoint, propose de créer une commission extra-municipale « IBOS LE POUEY 2030 » et propose aux membres du Conseil Municipal la liste de candidats suivante :

Michel DUHAMEL (Vice-Président de la commission)
Yves CASTERA
Sandrine TREBUCQ
Bernard LHOSSEIN
Jacqueline FAVRE
Sylvie ALBA
Renée DUCCELLIS
Patrick JACQUES
Jean-Louis ROQUEFEUIL
Maher BAILI
Danielle CELERIER

Délibération 2026/051

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation et la création de la commission extra-municipale « IBOS LE POUEY 2030 » nommée ci-dessus.

2- Création d'une commission extra-municipale : « SENTIERS DE RANDONNEES »

M. Michel DUHAMEL, Maire-adjoint, explique à l'assemblée délibérante qu'en dehors des commissions communales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des commissions extra-municipales sur tout sujet d'intérêt communal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-communales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

M. Michel DUHAMEL, Maire-adjoint propose de créer une commission extra-municipale « sentiers de randonnées » afin de poursuivre le travail sur la mise en valeur de sentiers de randonnées sur la commune.

Il propose aux membres du Conseil Municipal la liste de candidats suivante :

Michel DUHAMEL (Vice-Président de la commission)
Christine BOURDEAU
Jean-Christophe MADELAINE
Sébastien ABADIE
Diane DE LUYCKER
Virginie FICHET
Isabelle BOUTELOUP
Charlotte FONTAN
Bernard JOUCLA
Alain DARRIEUX
Sébastien JOUCLA
Jean GUIONIE
Cédric PAGES

Délibération 2026/052

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation et la création de la commission « Sentier De Randonnées » nommée ci-dessus.

3- Création d'un emploi permanent de catégorie A – attaché

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer un emploi d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un Directeur Général des Services.

Le Maire décide la création d'un emploi d'attaché territorial, permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A.

Délibération 2026/053

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'attaché et la modification du tableau des emplois.

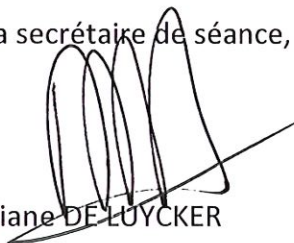


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h32.

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 31 août 2026.

À Ibos, le 1^{er} septembre 2026,

La secrétaire de séance,



Diane DE LUYCKER

Le Maire,

Gisèle VINCENT

